



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSULTATIONS DU PUBLIC EN PERIODE D'EPIDEMIE DE COVID-19

RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DES MESURES DE DISTANCIATION SOCIALE

Dématérialisation de la consultation

Il est vivement conseillé de privilégier la consultation dématérialisée du dossier sur le site des services de l'Etat en Indre-et-Loire (<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Consultations-en-cours>).

De même, il est vivement conseillé de privilégier l'envoi des observations du public par courrier postal (Préfecture d'Indre-et-Loire – Bureau de l'environnement – 37925 TOURS CEDEX 9) ou sur l'adresse de messagerie dédiée (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr).

Consultation sur site

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès dématérialisé au dossier et/ou souhaitant consulter le dossier en version papier, la consultation en mairie est possible, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale :

- la consultation se fait par groupe de 2 personnes maximum ;
- du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier pour une désinfection **obligatoire** des mains ;
- la mairie siège de la consultation du public gère, par tout moyen qu'elle juge approprié, le flux du public afin de respecter les mesures de distanciation sociale ;
- le port d'un masque et/ou d'une visière est **obligatoire** ;
- afin d'éviter toute contamination, des gants jetables sont à la disposition du public pour la consultation du dossier et le dépôt d'observations dans le registre ;
- le public vient avec son propre stylo.